

L'organisation de la Pêche en France



MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Dominique Voynet - site : www.environnement.gouv.fr

ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTRE

Elle regroupe 3 directions techniques dont :

- La Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (DPPR)
- La Direction de la Nature et des Paysages (DNP)
- et la Direction de l'Eau (DE)

Elle a pour mission la surveillance et la gestion de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et la lutte contre la pollution.



UNION NATIONALE POUR LA PECHE EN FRANCE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (UNPF)

site : www.unpf.fr

L'Union Nationale est un organisme indépendant au statut d'association loi 1901. Elle a vu le jour en 1947 et regroupe aujourd'hui 92 Fédérations de pêche et 4200 AAPPMA.



Exerce une tutelle sur le CSP

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE (CSP)

Gilbert SIMON - e-Mail : www.csp.environnement.gouv.fr

Il a pour missions :

- Mener un partenariat avec le mouvement associatif de la pêche.
- Mettre en place des études, actions et interventions pour assurer la protection, la conservation et la restauration des milieux aquatiques.
- Favoriser la pratique d'une pêche de loisir de qualité.

Ses ressources proviennent des Taxes Piscicoles



Est membre du Conseil d'Administration du CSP

Le CSP met à disposition des FPPMA le savoir-faire technique des brigades de gardes-pêche



FEDERATIONS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (FPPMA)

Les 92 fédérations départementales ont le caractère d'établissements d'utilité publiques. Elles sont chargées de protéger, restaurer et gérer le domaine piscicole départemental et coordonnent les actions des AAPPMA.

fait des propositions par courrier pour la prise d'arrêtés préfectoraux

consulte pour prendre un arrêté préfectoral

PREFET

ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA)

Les 4200 associations de pêche exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent et participent à la protection du patrimoine piscicole local en effectuant des opérations de gestion piscicole.

LES PECHEURS

1 504 186 Pêcheurs en 2000

Source : CSP. Nombre de pêcheurs ayant acquitté la taxe piscicole année 2000

consulte pour prendre un arrêté préfectoral

DIREN

Direction Régionale de L'Environnement

DDA

Direction Départementale de l'Agriculture

DRSP

Délégations Régionales du CSP

DDE

Direction Départementale de l'Équipement

rédigent les textes de lois